

DIONS - LA CALMETTE - ST CHAPTES - STE ANASTASIE

Ordures ménagères

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
✓	○	○	○	✓	○	○

Emballages ménagers

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
○	○	✓	○	○	○	○



Les bacs ne doivent pas rester sur la voie publique en dehors des horaires de collecte.
Toute personne ne respectant pas ce fonctionnement s'expose à des sanctions.

Verre



Pour la collecte du matin,
les sacs ou bacs doivent être sortis

ou - la veille après 20h
- le jour même avant **04 h**

au mois
d'août 2022



04 66 02 54 54

dctdm@nîmes-metropole.fr

Direction de la collecte et du traitement
des déchets ménagers de Nîmes Métropole



nîmes-metropole.fr



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

